

RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES ACTEURS ACCOMPAGNANT LES PERSONNES VIVANT EN SQUATS

CRÉER UN LIEN DE CONFIANCE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Se présenter, présenter son organisme de rattachement, expliquer les objectifs associés à sa présence et les modalités de cette présence (durée, régularité, étapes clefs...). Entretenir la confiance au fil de l'intervention en respectant le cadre donné ou, le cas échéant, en expliquant les changements nécessaires.

OBSERVER ET ANALYSER LES DYNAMIQUES EXISTANTES

Comprendre le réseau d'acteurs gravitant dans et autour du lieu : habitant.es, intervenants associatifs, représentant.es des pouvoirs publics, propriétaire du lieu, voisin.es. Repérer la ou les personnes influentes au sein des habitant.es, comprendre les dynamiques de pouvoir, se rendre sur les lieux à des moments stratégiques pour parler à un maximum d'occupant.es, prévoir de l'interprétariat.

FAVORISER UN CLIMAT SÉCURISANT POUR TOUS LES ACTEURS

Identifier les situations susceptibles de créer des conflits, analyser l'environnement et le contexte : propriétaire du lieu, voisinage, ramassage des ordures, etc. Mettre en place des actions de médiation, des animations, des temps de rencontres entre ces acteurs différenciés.

RESPECTER L'INTIMITÉ DES HABITANT.E.S

Se rendre visible en s'installant dans un endroit neutre. Favoriser les échanges individuels dans un lieu assurant la confidentialité des échanges. Proposer des rendez-vous hors site pour permettre aux individus de s'extraire d'éventuelles pressions existantes. Ne pas entrer dans les habitats des personnes, ne pas prendre de photographies, sans y être expressément autorisé.

PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS ET SOUHAITS DES PERSONNES

Faire systématiquement des rapports médico-sociaux écrits, identifier et si besoin signaler les personnes les plus vulnérables et traiter leurs dossiers de relogement en priorité. En amont et lorsqu'on reçoit des propositions de relogement, accompagner les personnes à définir leurs projets de vie en tenant compte des adresses de scolarité, travail, formation et lieux où elles sont soignées.

ORGANISER DES TEMPS COLLECTIFS

Sur site avec les habitant.es, répondre aux priorités identifiées : consultations médicales, groupes de parole, cours de français langue étrangère, soutien aux démarches administratives, etc. Favoriser la régularité de ces rencontres, en faire un lieu d'information et un espace permettant des formes de prise de décisions collectives.

INSTAURER UNE DYNAMIQUE DE TRANSFORMATION

Pour mettre en place et maintenir une dynamique de groupe, répondre à des besoins immédiats par des actions concrètes, même modestes (modification de la gestion des déchets, signalétique, espace d'affichage...), en les concevant et les construisant avec les habitant.es.

NÉGOCIER LE CHANGEMENT DE STATUT DU LIEU

Selon le type de propriétaire (public ou privé qu'il soit particulier ou personne morale) proposer des baux ou conventions, même courts ou à titre précaire, aux parties prenantes en soulignant les intérêts de chacun.es et en mettant les éléments en regard les uns des autres : protection et mise à l'abri des personnes, engagements sur l'entretien du lieu de vie par les occupant.es, coût relatif à l'évacuation et/ou aux frais de gardiennage à la charge du propriétaire...

RETARDER L'ÉVACUATION DU SITE

Mobiliser les outils juridiques à disposition pour obtenir des délais avant expulsion, solliciter des personnes ressources au fait du droit (avocat ou conseil juridique) pour s'assurer que les procédures sont respectées ou, le cas échéant, annulées tant sur la forme que sur le fond.

SI L'ÉVACUATION EST PRONONCÉE ET MISE EN ŒUVRE

Rappeler aux représentants des instances publiques l'obligation de réaliser un diagnostic social avec une proposition de relogement ou d'hébergement. Lors de l'expulsion, être présent pour réaliser une médiation auprès des forces de l'ordre afin que l'expulsion se passe calmement et s'assurer que les occupant.es puissent récupérer toutes leurs affaires.

INTERPELLER LES POUVOIRS PUBLICS ET LES MÉDIAS

Selon le contexte, en évaluant les risques et bénéfices, informer publiquement des modalités et effets de l'évacuation des lieux de vie, montrer le coût de l'évacuation (mobilisation des forces de l'ordre, déconstruction de l'accompagnement social...). Différents outils peuvent être mobilisés tels qu'une conférence de presse, un communiqué de presse inter-associatif, des pétitions en lignes...

SORTONS DU SQUAT !

Une étude réalisée par :



et financée par :

